

L'évêque anglican, qui était encore en Angleterre, avait souvent visité les bureaux du gouvernement. Pendant le cours de 1808, il eut de fréquentes conférences avec les ministres, au sujet de l'église établie, qu'il désirait voir aussi favorisée au Canada qu'elle l'était dans la mère-patrie.

Néanmoins toutes les démarches du docteur Mountain restèrent infructueuses, comme on peut en juger par un mémoire de lord Castlereagh, dont voici un passage.*

“ *L'Acte* du Canada assure aux catholiques du Canada le libre exercice de leur religion, et à leur clergé le droit de recevoir les dîmes payées par ceux qui appartiennent à cette croyance, sauf la suprématie de S. M., telle qu'établie par l'acte de *Suprématie*. La suprématie du roi, suivant cet acte, se borne à empêcher les étrangers d'exercer aucune juridiction spirituelle dans les possessions de la couronne. Or l'évêque de Québec n'est pas un étranger ; il est le chef d'une religion, qui peut être pratiquée librement, sur la foi du parlement impérial ; il peut réclamer et recevoir des catholiques les dîmes et droits ordinaires, et exercer à leur égard les pouvoirs dont il a toujours joui. Ce serait donc une entreprise fort délicate, que d'intervenir dans les affaires de la religion catholique à Québec, ou de forcer l'évêque titulaire à abandonner ses titres et à agir, non comme évêque, mais seulement comme surintendant.... ”

* Lord Castlereagh était alors ministre de la guerre. Pendant qu'il était secrétaire de lord Camden, vice-roi d'Irlande, il se montra extrêmement sévère envers ses compatriotes irlandais, à la suite des soulèvements de 1798.